



PRÉFET DE LA RÉGION GRAND EST

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUE DE PRESSE

Strasbourg, le 29 septembre 2026

Continuité de l'approvisionnement en carburants : levée temporaire des restrictions de circulation pour les véhicules transportant des hydrocarbures

Afin de garantir la continuité de l'approvisionnement des stations-service en carburants, le Gouvernement a décidé de lever temporairement les restrictions de circulation applicables aux véhicules de transport de produits hydrocarbures desservant les stations-service.

Cette mesure est prévue par l'arrêté du 24 septembre 2026, publié au *Journal officiel de la République française* le 25 septembre 2026.

Une mesure destinée à sécuriser les approvisionnements

Jusqu'au lundi 12 octobre 2026 à 10 heures, les interdictions de circulation prévues par l'arrêté du 16 avril 2021 pour les véhicules de transport de marchandises de plus de 7,5 tonnes sont levées lorsqu'elles concernent les véhicules transportant des produits hydrocarbures à destination des stations-service.

Cette disposition vise à faciliter l'acheminement des carburants depuis les dépôts pétroliers vers les points de distribution et les clients finaux, et ainsi à prévenir d'éventuelles perturbations de l'approvisionnement.

La mesure intervient dans le contexte international marqué par le conflit armé au Moyen-Orient, qui conduit les pouvoirs publics à renforcer la sécurisation de la chaîne d'approvisionnement en hydrocarbures.

Le retour à vide des véhicules également autorisé

L'arrêté prévoit également que le retour à vide des véhicules concernés soit autorisé sur l'ensemble du territoire national pendant la période d'application de la mesure.

Les conducteurs doivent toutefois être en mesure de justifier, lors d'un contrôle, de la conformité du transport réalisé avec les conditions prévues par l'arrêté.

Les documents justificatifs doivent être conservés à bord du véhicule ou être immédiatement accessibles lorsqu'ils sont disponibles sous forme dématérialisée.

Arrêté du 24 septembre 2026 : <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000054894720>

Contact presse

Préfecture de la région Grand Est
Communication régionale

☎ 06 75 09 29 81

✉ communication-pref@grand-est.gouv.fr

Préfecture de la région Grand Est
www.prefectures-regions.gouv.fr/grand-est/
5, place de la République – 67 073 Strasbourg Cedex

Facebook [@PrefetGrandEstBasRhin](#)

X [@Prefet67](#)

LinkedIn [@Préfecture de la région Grand Est, préfecture du Bas-Rhin](#)